



Canadian
Institute
of Actuaries

Institut
canadien
des actuaires

Supplément de note éducative

**Conseils sur les hypothèses pour les
évaluations de liquidation hypothétique
et de solvabilité – Dates de calcul à
compter du 30 septembre 2011**

ARCHIVÉ

Document 211115

Ce document a été archivé le 12 juin 2023

Note de service

À : Tous les actuaires dans le domaine des régimes de retraite

De : Gavin Benjamin, président
Commission des rapports financiers des régimes de retraite

Date : Le 17 novembre 2011

Objet : **Supplément de note éducative : Conseils sur les hypothèses pour les évaluations de liquidation hypothétique et de solvabilité – Dates de calcul à compter du 30 septembre 2011**

Document 211115

Les conseils les plus récents de la Commission des rapports financiers des régimes de retraite (CRFRR) concernant les hypothèses pour les évaluations de liquidation hypothétique et de solvabilité ont été communiqués dans un supplément de [note éducative](#) publiée le 8 septembre 2011, laquelle reposait sur une analyse des données recueillies au deuxième trimestre et au début du troisième trimestre de 2011. L'analyse a conclu qu'il n'y avait pas suffisamment d'éléments justificatifs pour procéder à un changement aux conseils fournis dans le supplément de [note éducative](#) du 7 juin 2011. Ces conseils ont conclu que pour les évaluations avec une date de calcul à compter du 31 mars 2011, un taux d'actualisation approprié aux fins de l'estimation du prix d'achat de rentes collectives non indexées serait déterminé comme étant le rendement non redressé des obligations à long terme du gouvernement du Canada (GC) (série CAN/IM V39062), auquel on ajoute 70 points de base de façon arithmétique, de concert avec la table de mortalité UP94 assortie de projections générationnelles. Ces conseils s'appliquent aussi bien aux rentes immédiates qu'aux rentes différées et quelle que soit la taille globale de l'achat de rentes collectives.

Méthodologie

Les conseils contenus dans le supplément de note éducative du 8 septembre 2011 concernant les estimations du prix d'achat de rentes collectives non indexées reposaient en partie sur les prix fournis par six sociétés d'assurance pour des contrats types de rentes collectives, qui se fondaient sur les conditions de prix en vigueur au 30 juin 2011, et en partie sur les données sur les achats réels de rentes collectives effectués au cours du deuxième trimestre et au début du troisième trimestre de 2011, fournies par certains cabinets d'actuaire-conseils.

Analyse

Afin d'assurer un suivi continu des prix des rentes collectives, la CRFRR a obtenu des prix à titre indicatif selon le même processus qui a été suivi pour recueillir ceux en date du 30 juin 2011, mais en se fondant sur les conditions de prix en vigueur au 30 septembre 2011. De plus, la CRFRR a obtenu, auprès de certains cabinets d'actuaire-conseils, un nombre limité de données sur les prix d'achats réels de rentes collectives effectués au cours du troisième trimestre de 2011.

Les prix des rentes non indexées donnés à titre indicatif au 30 juin 2011 et au 30 septembre 2011 peuvent se résumer comme suit :

MOYENNE DES TROIS PRIX LES PLUS CONCURRENTIELS (SELON LA TABLE DE MORTALITÉ UP94 ASSORTIE DE PROJECTIONS GÉNÉRATIONNELLES)				
	Gros achats		Petits achats	
	30/06/2011	30/09/2011	30/06/2011	30/09/2011
Retraités				
• Taux d'actualisation	4,05 %	3,57 %	4,12 %	3,56 %
• Écart par rapport à la série CANSIM V39062	+ 0,56 %	+ 0,89 %	+ 0,63 %	+ 0,88 %
Participants avec droits acquis différés				
• Taux d'actualisation	4,14 %	3,59 %	4,11 %	3,52 %
• Écart par rapport à la série CANSIM V39062	+ 0,65 %	+ 0,91 %	+ 0,62 %	+ 0,84 %

Les prix donnés à titre indicatif suggèrent qu'un taux d'actualisation approprié pour estimer le prix d'achat des rentes collectives non indexées serait déterminé comme étant le rendement non redressé des obligations à long terme du GC (série CANSIM V39062), auquel on ajoute 90 points de base de façon arithmétique, de concert avec la table de mortalité UP94 assortie de projections générationnelles.

Les données sur les achats réels de rentes collectives recueillies par la CRFRR pour le troisième trimestre de 2011 étaient très limitées. De plus, la plupart des achats de rentes collectives ont été effectués durant la période de grande volatilité des marchés financiers qui a commencé au début du mois d'août et qui ne présentait pas de tendance crédible. Par conséquent, la CRFRR a conclu que les prix donnés à titre indicatif fournissaient une meilleure indication des prix de rentes futurs que les données actuelles sur les prix des rentes.

En conséquence, la CRFRR a conclu qu'à compter du 30 septembre 2011, une révision des conseils contenus dans le supplément de note éducative du 8 septembre 2011 est appropriée.

Conseils s'appliquant dans le cas des rentes non indexées

À la lumière de l'analyse qui précède, la CRFRR a conclu que, pour les évaluations avec une date de calcul à compter du 30 septembre 2011 ou après cette date, un taux d'actualisation approprié pour estimer le prix d'achat de rentes collectives non indexées serait déterminé comme étant le rendement non redressé des obligations à long terme du GC (série CANSIM V39062), auquel on ajoute 90 points de base de façon arithmétique, de concert avec la table de mortalité UP94 assortie de projections générationnelles. Ces conseils s'appliquent aussi bien aux rentes immédiates qu'aux rentes différées et quelle que soit la taille globale de l'achat de rentes collectives.

Les conseils révisés sur les écarts s'appliquent aux évaluations avec une date de calcul entre le 30 septembre 2011 et le 30 décembre 2011, en attendant d'autres conseils ou d'autres éléments justificatifs sur la variation du prix des rentes.

Exemple

Au 30 septembre 2011, le taux non redressé de la série CANSIM V39062 était de 2,68 %. Ce taux constituerait la base permettant d'établir un taux d'actualisation sous-jacent approprié pour les évaluations des rentes collectives non indexées ayant comme date de calcul le

30 septembre 2011. Avant l'arrondissement, un taux d'actualisation sous-jacent applicable serait alors fixé à $2,68 \% + 0,90 \% = 3,58 \%$.

Validité de la note éducative de mai 2011

Exception faite des conseils révisés contenus dans la présente note de service, et de la mise à jour de la table de mortalité recommandée pour estimer le prix d'achat des rentes indexées fournie par les conseils contenus dans le supplément de note éducative du 7 juin 2011, les actuaires continueraient de s'en remettre aux conseils contenus dans la [note éducative](#) du 10 mai 2011 quant à la sélection des hypothèses pour les évaluations de liquidation hypothétique et de solvabilité avec date de calcul entre le 30 septembre 2010 et le 30 décembre 2011.

ARCHIVÉ